

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information numéro 61 – avril 2008

Table des matières :

A.

1. Le mot du syndic
2. Convocation à l'assemblée communale
3. Comptes 2007
4. Home de la Vallée de l'Intyamon : adoption de nouveaux statuts
5. Ecoles : primaire et enfantine
6. Subside communal de formation
7. Réseau d'alimentation en eau potable : qualité de l'eau
8. Assainissement de la route de la Gare – 1^{ère} étape
9. Informations relatives aux subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie
10. Le coin des sociétés
11. Mouvement de la population en 2007 et statistique au 31 décembre 2007
12. Horaire d'ouverture de la déchetterie intercommunale de Bas-Intyamon et Grandvillard

B.

1. Protection de la nature et du paysage : lutte contre les plantes envahissantes
2. Croix-Rouge fribourgeoise :
 - « Un nouveau départ »
 - Services Promotion de la santé et prévention
3. Association « Dyslexie Suisse romande », antenne de Fribourg
4. Divers

1.

Le mot du syndic

L'autorité communale se fait un plaisir de remercier et de féliciter Madame Claudine Castella pour ses trente-deux années d'activité d'institutrice dans notre commune.

En effet, elle a décidé de diminuer son temps de travail et d'enseigner auprès des apprentis de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle, à Fribourg.

Dans ce métier, on imagine difficilement ce que cela représente d'abnégation, de patience, de déceptions, mais aussi de satisfactions. Elle s'est dépensée pour les autres, a donné de sa personne, transmis son savoir et son expérience, sans attendre d'autre récompense que celle du devoir accompli. Quel beau métier que celui d'enseignante, ce métier qui fut et reste sa raison d'être. Par son talent d'institutrice et ses aptitudes, elle a su transmettre ses connaissances aux enfants qui lui étaient confiés. Avec ses qualités de dialogue, elle leur a ouvert l'esprit aux choses de la vie.

Le conseil communal n'oublie pas non plus que Madame Castella, par ses conseils, son expérience et sa compréhension des problèmes scolaires de la région, a largement contribué à la réalisation et au bon fonctionnement du cercle scolaire.

Au nom de toute la population de Grandvillard, je lui dis mon sentiment de gratitude pour le travail accompli au service de notre jeunesse et lui souhaite plein succès pour l'avenir.

Merci Claudine !

Pascal Moënnat, syndic



2.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 16 avril 2008, à 20.00 heures, à la Salle communale,
à Grandvillard**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 novembre 2007** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal)
- 2. Comptes 2007** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Compte de fonctionnement**
 - a) rapport de l'organe de révision*
 - b) préavis de la commission financière*
 - c) approbation*
 - 2.2 Compte des investissements**
 - a) rapport de l'organe de révision*
 - b) préavis de la commission financière*
 - c) approbation*
- 3. Adoption de nouveaux statuts du « Home de la Vallée de l'Intyamon »**
(ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique : « Bulletins d'information » ou au Bureau communal)
- 4. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

3.

Comptes 2007

Conformément aux articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2007 sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 16 avril 2008.

Leur présentation est résumée comme suit :

1. Compte de fonctionnement

Conformément à la récapitulation ci-annexée, il se résume comme suit :

Charges	3'243'699.24
Produits	3'247'373.40
Excédent de produits	3'674.16

Comparé au budget 2007 qui présentait un déficit de Fr. 42'083.00, le résultat des comptes est très satisfaisant.

Il nous paraît utile de relever que les comptes 2007 résultent de l'application de nouvelles dispositions légales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007, soit :

- Classification des communes pour les années 2007 et 2008 – Grandvillard passe de la classe 6 à la 5. Conséquence : augmentation substantielle de la participation aux charges imposées par le Canton et ce, essentiellement pour le chapitre « Enseignement et formation ».
- Nouvelle répartition des tâches – la création du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a engendré le transfert du financement des dépenses hospitalières à la seule charge de l'Etat moyennant la perception d'une part de l'impôt communal. De manière concrète, il s'agit simplement d'une nouvelle répartition des tâches dont l'application doit rester une opération neutre, tant pour les contribuables que pour les communes.
Pour mémoire, dès le 1^{er} janvier 2007, le taux communal de l'impôt sur le revenu et la fortune est le 70% de l'impôt cantonal de base, contre 80% auparavant.

Dans les grandes lignes, le budget 2007 a été bien respecté. L'excédent de produits permettant de passer d'un budget déficitaire de Fr. 42'083.00 à un bénéfice des comptes de Fr. 3'674.16 découle essentiellement du produit des impôts.

Le chapitre des Affaires sociales présente un dépassement de budget de l'ordre de Fr. 10'000.00. Il provient de la comptabilisation du solde de la participation 2006 aux assurances sociales AVS/AI/PC et de la totalité de la contribution 2007 ; ce mode de comptabilisation est dû à une modification du système de facturation par le Canton.

Le compte des « Forêts », en conformité au budget, englobe un prélèvement de Fr. 36'000.00 sur la réserve comptable « Forêts ». Le produit de cette opération est affecté à un amortissement obligatoire du poste « Restauration sylvicole ». Par conséquent, ces deux écritures se balancent et n'influencent pas le résultat des comptes.

Au chapitre 990 « Autres postes », les amortissements supplémentaires se détaillent comme suit :

1. Bâtiment édilitaire des Auges (différence entre amortissement obligatoire et montant de l'annuité du prêt LIM)	13'271.00
2. Bâtiments - montant des investissements sur chalets financés en 2007 par la Réserve « Rénovation des chalets »	57'846.40
3. Participation à la SI Champs Bellins SA – amortissement de la part communale payée en 2007 dans le cadre de la recapitalisation de la SA	<u>14'000.00</u>
Total des amortissements supplémentaires 2007	85'117.40

En fait, seul celui figurant au point 3 ne constitue pas une opération obligatoire.

En application des nouvelles dispositions légales, les comptes 2007 sont contrôlés par la Fiduciaire Cuennet à Bulle, organe de révision désigné par l'assemblée communale du printemps 2007.

2. Compte des investissements

Il se détaille comme suit :

No chap.	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Charges	Produits
0	Acompte sur renouvellement équipement informatique pour l'Administration communale	29.11.2006	37'284.65	
5	Participation à l'assainissement de la SI Champs Bellins	-	14'000.00	
6	Réfection de routes Chemin du Moulin / solde réfection	30.11.2005	2'670.00	
	Route Sainte-Anne /revêtement	29.11.2006	24'201.00	
	Route de la Gare /acompte sur honoraires	29.11.2006 + 28.11.2007	19'950.00	
700	Approvisionnement en eau Assainissement réservoir et captage / solde	09.12.2004 + 29.03.2006	10'260.25	
	Subventions / solde			78'834.00
	Taxes de raccordement			4'800.00
710	Protection des eaux Subventions /solde sur assainis. NE village	21.04.2004		89'715.00
	Taxes de raccordement			3'000.00
750	Travaux suite aux intempéries 2005 et 2007 - étape 2007 Subventions sur travaux réalisés en 2006 et 2007	30.11.2005 + 29.11.2006 + 28.11.2007	723'160.15	860'773.95
8	Economie / Forêts communales dégâts extraordinaires aux chemins forestiers/solde remise en état	-	5'560.50	
	Subventions sur remise en état précitée effectuée en 2006+2007			48'075.50
	Participation de tiers à cette remise en état			9'472.35
943	Chalets et alpages Réfection toiture des chalets de la Cierne et des Baudes	29.11.2006	88'512.00	
	Indemnité ECAB			23'111.60
	Subventions / acompte			7'554.00

945 **Autres immeubles**

Aménagement zone à bâtir / solde à l'Association du quartier des Sappaleys	04.12.2003	727.05	
Ventes de terrain (2 transactions de minime importance)			5'570.00
Totaux		926'325.60	1'130'906.40

3. Bilan condensé au 31.12.2007 comparé à celui du 31.12.2006

Actif	31.12.2006	31.12.2007		
Disponibilités	44'673.57	55'944.57		
Avoirs (débiteurs-créanciers)	604'869.50	428'524.63		
Placements divers	683'347.60	629'719.55		
Actifs transitoires	150'380.10	194'351.45		
Patrimoine administratif	3'780'294.25	3'301'764.85		
Participations perma- nentes	59'770.00	59'770.00		
Compte Etat	-	-		
Total des actifs	5'323'335.02	4'670'075.05		
Passif			31.12.2006	31.12.2007
Groupements intercom./ avances partenaires			121'676.60	108'728.00
Compte Etat			18'060.05	-93'094.00
Dettes bancaires			2'440'786.58	2'044'424.45
Dettes / prêts LIM et crédits d'investis.			848'725.00	910'975.00
Passifs transitoires			315'421.60	245'532.70
Réserves			644'317.45	515'487.00
Subtotal			4'388'987.28	3'732'053.15
Fortune nette			934'347.74	938'021.90
Total des passifs			5'323'335.02	4'670'075.05
Augmentation de fortune			811.34	3'674.16

4. Endettement net par habitant

	31.12.2006	31.12.2007
selon mode de calcul appliqué par le Service des communes		
Total du Passif sauf Réserves	3'744'669.73	3'216'566.15
Total de l'Actif sauf Patri- moine administratif et Participations	1'483'270.77	1'308'540.20
Endettement total	2'261'398.96	1'908'025.95
Dettes nettes par habitant	3'468.40	2'926.42

J. Beaud, caissière

4.

Adoption de nouveaux statuts du « Home de la Vallée de l'Intyamon »

Dans le cadre de l'évolution de la législation sur les communes, les associations intercommunales doivent adapter leurs statuts. Il en est de même pour les statuts du Home de l'Intyamon qui appartient à l'association des trois communes de la vallée.

Les modifications interviennent principalement dans l'organisation administrative. Il s'agit d'une adaptation essentiellement rédactionnelle qui doit être entérinée par les assemblées communales concernées.

Ces statuts peuvent être consultés comme prévu dans l'ordre du jour. Ils ne seront pas lus en assemblée.

Marie-Claire Pharisa, déléguée au Comité du Home

5.

Ecoles : primaire et infantine

A la rentrée, notre cercle scolaire subira quelques changements au sein du groupe d'enseignants.

En effet, M. Auguste Both, instituteur à Villars-sous-Mont depuis 35 ans et Mme Doutaz, enseignante à Enney vont faire valoir leur droit à la retraite. Nous profitons de l'occasion pour les remercier de l'excellent travail effectué auprès de nos enfants. Nous leur souhaitons une agréable retraite ainsi qu'une vie pleine de satisfaction.

Mme Claudine Castella, enseignante à Grandvillard depuis 32 ans, a choisi de poursuivre sa carrière auprès des apprentis. A l'avenir, elle enseignera à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg, où elle a déjà une part de son activité professionnelle. Au nom de toute la population, nous lui adressons nos très sincères remerciements pour tout ce qu'elle a apporté à nos enfants tant du point de vue des connaissances intellectuelles que sociales et éducatives.

A tous les trois, nous réitérons nos souhaits pour un déroulement des objectifs en relation avec leurs vœux réciproques.

Pour continuer avec les informations scolaires, nous sommes en mesure de préciser que si la 2^{ème} année d'école infantine n'est pas au programme du canton de Fribourg pour la rentrée 2008 – 2009, notre cercle va engager une deuxième enseignante pour le degré de l'école infantine tenant compte du nombre élevé d'élèves.

La commission scolaire doit également assurer les transports scolaires. Afin de garantir une sécurité maximale aux alentours du bâtiment scolaire lors des manœuvres des bus, il serait judicieux que les élèves de Grandvillard rentrent à la maison de suite après les cours. En effet, une surveillance est organisée lors de chaque trajet. Toutefois, il est nécessaire de redoubler de prudence. Nous vous remercions d'ores et déjà de l'appui que vous apporterez en informant vos enfants du danger que représente la circulation dans son ensemble.

Bonne fin d'année scolaire.

Marie-Claire Pharisa, responsable des écoles

6.

Subside communal de formation

Dans le but d'encourager la formation professionnelle, la commune octroie un **subside ou une bourse** aux étudiants et aux apprentis. Les modalités sont les suivantes :

- **150 fr. par an** de formation (étude ou apprentissage), jusqu'à 25 ans révolus.

Ce subside est accordé par la commune sur présentation d'une attestation de fréquentation d'une école (*degré supérieur à celui de l'école obligatoire*) ou d'un contrat d'apprentissage. Il est versé, chaque année, par la caisse communale ; il peut être cumulé sur deux ans.

L'étudiant ou l'apprenti qui effectue une deuxième formation ou s'il doit redoubler une année reçoit également cette aide.

- Pour les bénéficiaires d'une bourse cantonale de formation, la commune alloue une bourse de **300 fr. par an** (jusqu'à 25 ans révolus). Le versement est effectué sur la base d'une liste annuelle établie par le canton.

L'administration communale est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

7.

Réseau d'alimentation en eau potable



Selon l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires : « *tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive* ».

Dès lors, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**

Les échantillons prélevés, lesquels ont été analysés par le Laboratoire cantonal, ont permis de constater des résultats physico-chimiques et microbiologiques conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.

- **Dureté totale de l'eau**

La dureté totale de l'eau est de 22.2 degrés français.

- **Teneur en nitrate**

Cette teneur s'élève à 3 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- **Provenance de l'eau**

Source des Marais, Grandvillard.

- **Traitement**

L'eau ne subit aucun traitement.

- **Adresse pour renseignements complémentaires**

Administration communale de Grandvillard - téléphone 026 928 11 50 ; télécopie 026 928 11 57
adresse électronique : administration@grandvillard.ch

Le conseil communal

8.**Assainissement de la route de la Gare – 1^{ère} étape**

Le secteur carrefour Gravière JPF (avant le « Pont de pierre ») et route après le pont jusqu'à la route cantonale sera assaini en 2008. Le début des travaux est prévu dès que l'autorisation du Service des ponts et chaussées aura été octroyée soit, selon indications, après Pâques.

Durant les travaux de cette étape, la circulation ne sera, en principe, pas déviée ; des restrictions (circulation alternée) seront mises en place.

Quant aux travaux d'assainissement du « Pont de pierre », ceux-ci sont prévus en février-mars 2009. Ces importants travaux nécessiteront une déviation de la circulation. Pendant la période de déviation, les TPF profiteront de rénover le passage à niveau vers la Gare de Villars-sous-Mont. Des informations complémentaires vous parviendront en temps voulu.

Daniel Raboud, conseiller communal, responsable des routes

9.

**Informations relatives aux subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie
Directives valables dès le 1^{er} janvier 2008**

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve) /Séparé(e)	Couple marié
sans enfant à charge	38'000 fr.	55'400 fr.
un enfant à charge	56'700 fr.	66'200 fr.
deux enfants à charge	67'500 fr.	77'000 fr.
trois enfants à charge	78'300 fr.	87'800 fr.
quatre enfants à charge	89'100 fr.	98'600 fr.
cinq enfants à charge	99'900 fr.	109'400 fr.
six enfants à charge	110'700 fr.	120'200 fr.

Revenu déterminant (art. 14 LALAMal)

Le revenu est déterminé, selon la taxation fiscale (code 4.91), revenu auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable **salaré ou retraité** :
- les primes et cotisations d'assurances (codes 4.11 à 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91) ;
- b) pour le contribuable **indépendant** :
- les primes de caisse-maladie et accident (code 4.11) ;
 - les autres primes et cotisations (code 4.12) ;
 - le rachat d'années d'assurance (2^e pilier, caisse de pension), pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91).

Quand et où présenter la demande ?

Elle peut être présentée en tout temps, au Bureau communal, au moyen d'une formule officielle à disposition.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande sera accompagnée des documents suivants :

- copie de l'avis de taxation de la dernière période fiscale (2006) ;
- certificat d'assurance-maladie valable dès le 1^{er} janvier 2008 ;
- certificat de salaire pour les personnes qui commencent une activité lucrative ;
- attestation d'études ou copie de contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 16 ans ;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnité.

Apprentis et étudiants

Les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas de demande personnelle ; ils sont compris dans celle de leurs parents.

Sont dispensés de présenter une demande

- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- Les assurés qui ont déjà bénéficié d'une réduction et à qui une nouvelle décision doit être notifiée.

10.

Le coin des sociétés

- FC Haute-Gruyère / nouvelles infrastructures en vue

Les travaux de construction des nouveaux vestiaires et de la buvette sur le site du FC Haute-Gruyère (au terrain de football de Grandvillard) ont débuté le 3 mars 2008.

Le conseil communal souhaite au FC Haute-Gruyère une belle réalisation et une parfaite réussite de cet important projet régional.

- Concert exceptionnel à Grandvillard

Le vendredi 25 avril 2008 à 20h15, en l'église de Grandvillard, le "QUATUOR VIVAT" (4 voix russes de St-Petersbourg) sera en concert. C'est une aubaine pour notre village d'accueillir ce chœur d'hommes de renommée européenne.

Le Quatuor vocal "VIVAT" a été créé en 1991 par Viktor STUPEV. Son but est de faire revivre la tradition de la musique liturgique et folklorique russe, pour la faire connaître à un large auditoire. Les membres du quatuor sont d'anciens élèves du Conservatoire de St-Petersbourg et disposent d'une excellente vocalisation académique. Leur sûreté de style, leur discipline de chant, l'harmonie liée à une impressionnante puissance de son, témoignent de leur niveau élevé ce qui leur a toujours été attesté lors des précédentes tournées en Allemagne, en Suisse et dans de nombreux autres pays européens.

Le répertoire du quatuor comprend des œuvres spirituelles du 14^{ème} siècle jusqu'à nos jours et des chefs d'œuvre de la musique profane de grands compositeurs russes ou occidentaux, ainsi que des chansons traditionnelles du folklore russe.

Réservez d'ores et déjà cette soirée pour vivre des moments exceptionnels. Le Chœur-Mixte de Grandvillard se produira en première partie.

Organisation : Société d'intérêts villageois et Chœur-Mixte de Grandvillard.

- Intersociété - programme

Savez-vous que le riche programme « Intersociété » peut être consulté sur le site « internet » www.grandvillard.ch : rubrique « manifestations ».

Daniel Raboud, conseiller communal

11.

Mouvement de la population en 2007 et statistique au 31 décembre 2007

Le mouvement de la population locale en 2007, est le suivant :

- naissances : **10**
- décès : **7**
- arrivées : **51**
- départs : **29**



Le nombre d'habitants au 31 décembre 2007 est de : **676**

12.

Horaire d'ouverture de la déchetterie intercommunale de Bas-Intyamon et Grandvillard

Pour faciliter l'élimination des déchets de jardins (potagers et d'agrément), l'horaire d'été de la déchetterie est prolongé d'un mois, soit jusqu'à **fin novembre** (au lieu de fin octobre).

Dès lors, le conseil rappelle les horaires suivants :

	été (valable du 1 ^{er} avril au 30 novembre)	Hiver (valable du 1 ^{er} décembre au 31 mars)
mardi et jeudi	17.30 - 19.30 heures	18.00 - 19.00 heures
samedi	10.00 - 12.00 heures	10.00 - 12.00 heures



B.

1.

Protection de la nature et du paysage : lutte contre les plantes envahissantes

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, à Fribourg, Bureau de la protection de la nature et du paysage, attire l'attention de chacun sur le problème des plantes envahissantes. Le bureau précité a établi une fiche d'information que vous trouverez, en annexe, au présent bulletin.

2.

Croix-Rouge fribourgeoise

- *« Un nouveau départ »*

La Croix-Rouge fribourgeoise, qui n'exerce plus le mandat d'accueil des requérants d'asile, reste active dans les domaines suivants :

- services aux familles ;
- services aux aînés ;
- cours et activités.

Elle poursuit également le développement de projets.

- *Services Promotion de la santé et prévention*

Voici, ci-après, la reproduction d'une circulaire destinée aux seniors.

« Nouveau pour les seniors : des ateliers santé

Seniors, que vous soyez en bonne santé, indépendants et autonomes, ou que vous viviez une phase fragile avec des problèmes de santé, vous avez le choix parmi **dix ateliers** proposés par la Croix-Rouge. Deux ateliers s'adressent aux accompagnants d'un proche en difficulté.

Diététique, sommeil, douleurs chroniques, stimulation de la mémoire, deuil d'un proche et d'autres thèmes seront abordés dans ces animations interactives. Le but est de vous aider à mieux vivre les maux courants dus à l'âge.

Tous les détails peuvent être consultés sur le site « Internet » : www.croix-rouge-fr.ch

Un nouveau programme sera disponible dès l'automne.

Claudine Ruffieux
Services Promotion de la santé et prévention
Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg
026 347 39 58 »

Des compléments d'information, ainsi que l'agenda des ateliers pour seniors peuvent être obtenus au Bureau communal.

3.

Association « Dyslexie Suisse romande », antenne de Fribourg

L'association « Dyslexie Suisse romande », antenne de Fribourg, publie, à l'intention des familles, la fiche d'information suivante :

MON ENFANT

a des problèmes d'élocution ou de prononciation,
des difficultés à s'exprimer,
à apprendre à lire, à copier ou à écrire,
il fait des fautes d'orthographe,
a de la peine à se concentrer,
à participer à des activités collectives,
il fait le clown !

Il est facilement distrait...

.....devient timide ou renfermé

DYSLEXIQUE ?

SI VOTRE ENFANT EST CONFRONTÉ
À PLUSIEURS DE CES DIFFICULTÉS
N'HESITEZ PAS
À NOUS CONTACTER

Il est incapable de travailler avec autonomie
et les devoirs prennent des heures...
il n'aime pas aller à l'école !

Il mémorise avec peine,
est incapable de réciter les jours de la semaine,
manque d'intérêt et de motivation,
trépote toujours quelque chose
il n'arrive pas à tenir en place !

Il rêve pendant les cours,
ne lit pas les consignes,
manque de persévérance,
il ne pense qu'à jouer !

L'association DYSLEXIE suisse romande
Consultez notre site : www.adsr.ch - antenne de Fribourg

Nous sommes disponibles pour des présentations
026 915 20 93

4.

Divers

- *Transports publics - Abonnement Flexicard - CFF-TPF*



Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamont, à Villars-sous-Mont** ; leur prix est de **30 fr. par jour et par unité**. En raison d'une augmentation des tarifs, à partir du début juillet 2008, le prix sera porté à **35 fr.** Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).

- **Site Internet**

Le conseil communal vous invite à consulter le site : www.grandvillard.ch.

Vous y trouverez également le présent document, sous la rubrique « Bulletins d'information ».



- **Vacances d'été du conseil communal et fermeture de l'administration**

Les vacances du conseil communal s'étaleront du **28 juillet au 11 août 2008 inclus**. Pendant cette période, l'administration communale sera fermée.

Pour l'établissement de pièces d'identité (passeports - cartes), nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le vendredi 25 juillet 2008.



*Le Conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au
mercredi 16 avril 2008, à 20.00 heures.*

Annexes : - récapitulation compte de fonctionnement et compte des investissements
- fiche d'information du Bureau de la protection de la nature et du paysage